

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 19 et dimanche 20 mars

N3
R1
Coupe Tassin
Coupe Louis David
Challenge des Réserves
Coupe Jolliet-Rousseau
Féminines D1 à D3
U18R1 – R2
U16R1 – R2
U17D1 – D2 – R1 – R2
U15 R1 – R2 – D1 – D2
U13D1 à D3
Plateaux U11 – U9 – U7

Mercredi 23 mars

Commission Sportive

Judi 24 mars

Commission de Discipline
Commission des Jeunes

NOUVEAU PROTOCOLE FFF



SUSPENSION APPLICATION DU PASS VACCINAL ET DU PASS SANITAIRE DANS LE SPORT

FORMATIONS DIRIGEANT

« Découvrir la méthodologie de projet »

Samedi 02 avril au District

« Construire et promouvoir un projet »

Samedi 26 mars à Civaux / Samedi 07 mai au District

PAGE 9

SOMMAIRE

Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres p. 13
Avis aux éducateurs p. 15
Commission Sportive p. 16
Commission Jeunes p. 25
Commission Promotion Arbitrage p. 32
Documents divers p. 35

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



eFoot

LANCEMENT MAJOR 1

FORMATIONS PSC1

FORMULAIRES D'INSCRIPTION PAGE 39



PARTENAIRE

C R V, société à responsabilité limitée, immatriculée sous le SIREN 513764522, est en activité depuis 12 ans. Installée à ANTRAN (86100), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la construction de réseaux électriques et de télécommunications. Son effectif est compris entre 3 et 5 salariés.

Colin Reseaux Vienne

C-R-V

86100 ANTRAN

PORT 06.07.12.19.77- TEL / FAX 05.49.19.77.90



AVIS AUX CLUBS

LANCEMENT DE LA DISTRICT 86 LEAGUE CRÉDIT AGRICOLE

Le District de la Vienne de Football est heureux d'annoncer le lancement de la District 86 League Crédit Agricole qui rythmera cette seconde partie de saison, en collaboration avec les Orks Grand Poitiers, qui assurera la réalisation de la compétition, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et le Département de la Vienne, partenaires ayant décidé de rejoindre l'aventure. Début des hostilités le lundi 14 mars.

[INFOS & INSCRIPTIONS ICI](#)

LANCEMENT DES INSCRIPTIONS MAJOR 1

DISTRICT 86 LEAGUE CRÉDIT AGRICOLE

TOURNOI À VENIR

MAJOR 1

ÉTAPE 2 | PHASE QUALIFICATIVE
TOURNOI QUALIFICATIF E-CUP FFF
LUNDI 28 MARS 2022
À PARTIR DE 19H30

EA SPORTS FIFA 22

EN COLLABORATION AVEC

La District 86 League Crédit Agricole se poursuit le lundi 28 mars prochain ! Il s'agira du premier Major de la compétition, un tournoi à double élimination. Un rendez-vous à ne pas manquer puisque les



deux finalistes de cette seconde étape de la phase qualificative seront nos deux qualifiés pour la phase régionale de la E-CUP organisé par la FFF - Fédération Française de Football !

+ D'INFOS & INSCRIPTIONS

« BÉNÉVOLES DU MOIS » SAISON 2021/2022

Dans le cadre de la valorisation du bénévolat, l'opération « Bénévoles 2021/2022 » est organisée cette saison par le District de la Vienne de Football.

Vous avez sûrement, au sein de votre club, un(e) licencié(e) dirigeant(e) méritant(e) en activité, avec au minimum 5 ans de licence dirigeant(e).

Les bénévoles occupent des places importantes et stratégiques dans la vie des clubs. Sans eux, les associations ne pourraient continuer à fonctionner.

Il est donc important de mettre en lumière ces personnes qui s'investissent pour leur club.

Si vous souhaitez récompenser un bénévole de votre club, il vous est demandé de retourner le document, disponible sur notre site internet, accompagné d'une photo pour le **jeudi 31 mars 2022**, dernier délai : district@foot86.fff.fr





INTERMARCHÉ, UN PROJET « SENSATIONNELLES »

À travers une opération d'envergure qui vise à promouvoir la pratique, Intermarché, partenaire de la FFF, souhaite mobiliser les équipes féminines U14 à U18 des clubs amateurs. En jeu ? Un stage d'été en Angleterre et un accompagnement pour financer des actions RSE.

Qui est concerné ?

Les équipes féminines U14 à U18 (inclus) des clubs amateurs volontaires. Au total, 1 575 clubs et 2 412 équipes (U14 à U18) féminines pourront prendre part à ce projet.

Quand candidater ?

L'appel à candidatures s'ouvre à compter du mardi 8 mars et s'achèvera vendredi 8 avril 2022. À l'issue d'un processus de sélection (voir encadré), les huit meilleurs dossiers seront retenus pour participer au challenge final organisé fin juin à Paris.

Comment participer ?

Un formulaire en ligne est à remplir sur le site Au Plus Près du Sport. L'idée consiste à présenter l'équipe, retracer son histoire, décrire ses engagements RSE et son identité.

Dans un second temps, les huit finalistes sélectionnés devront réaliser, en amont du challenge final, une vidéo de 2min30 afin d'exposer leurs futurs projets sociétaux, sportifs et environnementaux. Projets qu'ils viendront ensuite défendre fin juin à Paris devant un jury de huit personnalités qui désignera l'équipe lauréate.

Les grandes dates du projet :

- **Du 8 mars au 8 avril** : [appel à candidatures](#) parmi les clubs ayant des équipes féminines U14 à U18 inclus
- **9 mai** : annonce des 8 équipes sélectionnées (1 par région Intermarché) et lancement du challenge final
- **27 juin** : finale à Paris opposant les 8 équipes
- **Fin juin** : mise en avant de la lauréate
- **Août** : stage d'été de 15 jours au sein du Lewes FC en Angleterre
- **Période 2022-2025** : accompagnement d'Intermarché afin de financer les actions RSE

Pour candidater, il vous suffit de compléter le formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous <https://auprespresdusport.intermarche.com/sensationnelles/formulaire>.



QUINZAINE DE MARS (15 au 26 mars) « LE RACISME DANS LE SPORT »

Depuis 1991, Le Toit du Monde organise en mars la **Quinzaine contre le racisme et les discriminations**.

Le **racisme ordinaire** est le thème choisi de cette édition. Le racisme a des expressions différentes. Il y a les formes brutales et agressives, facilement identifiables et pénalement condamnables. Plus discret et insidieux, le racisme ordinaire s'exprime tous les jours par un trait d'humour maladroît, une petite phrase qui semble bienveillante. Il est non moins violent pour ceux qui en sont victimes. Cette quinzaine sera l'occasion de prendre conscience des répercussions de cette forme de racisme sur la société.

PLUS D'INFOS

OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous :
<https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr

RÉFÉRENT COMMUNICATION DANS LES CLUBS

Les réseaux sociaux sont un outil de communication incontournable pour le football amateur. Mais son efficacité est dépendante de la mobilisation de chacun-e. Pour ce faire, nous avons besoin de mutualiser nos forces et se doter de relais.

Cette mutualisation vise notamment à conforter notre action sur le plan arbitral, mieux informer nos licenciés, fidéliser et recruter des arbitres.

C'est pourquoi, nous devons disposer de référents aux réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Leur mission est de partager les posts et vidéos ou capsules, avec des messages qui incitent à la curiosité, et donc à liker avec un effet boule de neige. Plus nous serons nombreux à contribuer à cette action, plus les algorithmes des réseaux précités mettront en avant nos publications et plus nous aurons de chance d'atteindre un public plus large parmi nos licenciés.

Notre objectif est de disposer d'un référent par club. C'est pourquoi, nous vous remercions de nous faire connaître les coordonnées de votre référent afin de pouvoir lui adresser les posts et vidéos à relayer.

Nous comptons sur vous et vous remercions de nous communiquer votre réponse à district@foot86.fff.fr, avant le lundi 14 mars 2022.



NOUVEAU PROTOCOLE FFF

ACTUALISATION AU 14 MARS 2022

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales actualisé au 14 mars 2022, tenant compte de la suspension de l'application du pass vaccinal et du pass sanitaire dans le sport.

Les règles à observer en cas de virus circulant dans un club ainsi que la gestion des signes du Covid-19 au sein d'un groupe restent quant à elles inchangées.

NOUVEAU [PROTOCOLE](#) À RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET

SYNTHÈSE PROTOCOLE – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8

- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.



SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS

Soirées thématiques

Sensibilisation à l'accueil d'une personne en situation de handicap

Lundi 21 mars de 19h à 21h à Civray

[INSCRIPTION](#)

Sensibilisation à l'accueil d'une personne en situation de handicap

Mardi 12 avril de 19h à 21h à Châtelleraut

[INSCRIPTION](#)

Diversifier ses financements avec Sponso +

Mardi 19 avril de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

Du bénévole au salarié quelles ressources pour demain

Mardi 3 mai de 20h à 22h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

Prévenir les violences sexuelles

Mardi 7 juin de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)



FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lençloître (initialement prévues le samedi 29 janvier), de nouvelles dates ont été programmées :

- le samedi 26 mars à Chauvigny
- le samedi 26 mars à Quinçay
- le samedi 30 avril à Châtelleraut
- le samedi 30 avril à Poitiers
- le samedi 30 avril – secteur Vallée du Clain



Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).



PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 02 avril 2022 au District

- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 26 mars 2022 à Civaux (au lieu du 05 mars)

Samedi 07 mai 2022 au District

Rappel : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

FORMATIONS À VENIR

dirigeants

DÉCOUVRIR LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET

SAMEDI 05 MARS 2022 À CIVAUX
SAMEDI 02 AVRIL 2022 AU DISTRICT

..

CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UN PROJET

SAMEDI 26 MARS 2022 À CIVAUX
SAMEDI 07 MAI 2022 AU DISTRICT

..

**INFORMATIONS SECTION FOOT GEORGES SAND (CHÂTELLERAULT)**

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND

Châtellerault



⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 30 MARS 2022
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 06 AVRIL 2022
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 13 AVRIL 2022
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ INSCRIPTION ⚽

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault>

Tél : 05.49.21.15.97



INFORMATIONS SECTION FOOT JULES VERNE (BUXEROLLES)

Une section sportive football a ouvert cette année au collège Jules Verne à Buxerolles. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année prochaine.

Les élèves peuvent également télécharger le dossier sur le site du collège ou le récupérer au format papier au secrétariat à partir du début de la semaine prochaine.

Petite précision importante : Malheureusement pour cette année, le recrutement **sur le niveau 6ème** ne pourra se faire que sur les élèves du secteur (pas de dérogation) suite au retour du rectorat.

OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL :

- Assurer la prise en charge globale de chacun des élèves dans la réussite de leur parcours.
- Permettre à des élèves d'exercer leur passion tout en proposant un bon niveau de performance.
- Développer des valeurs dans le but d'avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.
- Comprendre les enjeux du football en acquérant des connaissances et des compétences dans le domaine de l'arbitrage, du coaching, de la santé.

INFOS & INSCRIPTIONS

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyée par retour de mail.

CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 05-49-44-83-53.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DERNIÈRE SESSION DE RATTRAPAGE TESTS PHYSIQUES

Vous trouverez ci-dessous la date retenue pour le **dernier rattrapage du test physique** des arbitres départementaux qui aura lieu au complexe sportif de Saint Nicolas (156 route de Parthenay, 86000 POITIERS) :

- **Mardi 22 mars 2022** – RDV à partir de **20h30** pour **début des tests à 21h**

Réponse via Doodle en cliquant sur le lien ci-après (pour s'inscrire, cocher le créneau) >
<https://doodle.com/meeting/participate/id/mep6rnVb>

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 18 MARS à 19H – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL (lien d'inscription envoyé aux arbitres)

Devant le peu de participation aux écoles d'arbitrages organisé par le pôle formation de la CDA, une enquête de satisfaction sera menée prochainement afin d'en savoir plus sur les motivations des arbitres.

ENQUÊTES

Dans le cadre du plan Performances 2024, un groupe de travail sur le développement de l'arbitrage amateur a été mis en place par la FFF, via la DTA.

Ce groupe a décidé de réaliser une enquête auprès des arbitres en activité et des arbitres inactifs, c'est-à-dire, ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence.

La FFF a envoyé un questionnaire aux licenciés arbitres de plus de 15 ans, ainsi qu'aux arbitres inactifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas repris de licence ces dernières années.

L'objectif de cette enquête est de déterminer les motivations à devenir arbitre et à le rester, ainsi que de connaître les raisons pour lesquelles un arbitre stoppe sa carrière.

La société Olbia, choisie par la FFF, se chargera d'analyser les résultats, en fonction de quoi le groupe de travail réfléchira sur les actions à mener pour le recrutement, la fidélisation et la valorisation de la fonction.

Afin d'optimiser cette enquête, nous vous demandons de répondre à cette enquête et à participer à ce



travail qui nous permettra de déterminer tous ensemble les mesures les plus adéquates pour atteindre les objectifs fixés par la Fédération.

INFORMATION SECTION SPORTIVE ARBITRAGE À NIORT

Section Sportive Arbitrage de Niort

SAMEDI 5 MARS A 11H15

RÉUNION D'INFORMATION

Réunion en visio conférence

Pour y accéder, scanne le QR Code !

LYCÉE DE LA VENISE VERTE

FFF

DISTRICT VIENNE ARBITRAGE

Niort

Nous vous informons de l'ouverture des candidatures d'entrée à la Section Sportive Arbitrage du lycée de la Venise Verte à Niort pour la rentrée de septembre 2022.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 5 Mars 2022 à 11h15 en visio conférence, vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/88304300439?pwd=aUhHUFdOL21QV3VEamxyZ1BOVkozUT09>

Plaquette de présentation à retrouver en cliquant ici également : [PLAQUETTE 2022](#)



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION EDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 16 mars 2022 Procès-verbal n° 26

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF et François PAIREMAURE.
Excusés MM. Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.

Approbation du PV n° 25 sans modification

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		17	05/02/22	23701735	Verrières (1) / Fleuré (1)		16/04/22 à 20h
D1		19	06/03/22	23701750	Usson L'Isle (1) / Poitiers 3 cités (1)		17/04/22
D2	B	16	13/03/22	23701896	Mignaloux Beauvoir (2) / Fontaine le Comte (2)		17/04/22
D4	B	16	13/03/22	23702279	Naintré (3) / Montamisé (2)	Autre manifestation sur les installations.	17/04/22
D4	B	17	27/03/22	23702284	Beaumont St Cyr (4) / Dissay (1)	Arrêté municipal sur annexe 2 et 2 rencontres sur le terrain Honneur	17/04/22
D5	E	15	06/03/22	23758433	Queaux Moussac (1) / Usson L'Isle (2)		17/04/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D2		9	13/02/22	23801421	Dissay (1) / Stade Poitevin (1)		20/03/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Challenge des Réserves		2	08/01/22	24129867	Rouillé (2) / Poitiers 3 cités (2)	Arrêté municipal	19/03/22 à 20h
Challenge Marcel Renaudie	A	4	27/02/22	24274939	Coussay (2) / St Christophe (2)	Occupation des vestiaires	20/03/22

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 26.C.2.b doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN - 2021 / 2022	MARS			AVRIL				MAI			
	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21
	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22
CHAMPIONNAT de D1 et D3 C (poules de 13 ou 14 équipes)	20	R	21	22	23	R	R	24	25	R	26
CHAMPIONNAT D2, D3 A et B et de D4 à D5 (poules de 12 équipes)	16	R	17	18	19	R	R	20	21	R	22

Les 02 et 03/04/22, toutes les divisions en seront à 5 journées de la fin du championnat.



Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Vœu du club de Vicq sur Gartempe adopté à l'AG du District de Civray du 31/05/19

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental 1,

Article 26.C.2.b des RG de la LFNA

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Coussay en Mirebeau	Poitiers 3 cités
Adriers	Croutelle	Poitiers Asac
Availles en Châtelleraut	Dissay	Poitiers Beaulieu FC
Avanton	Leigné sur Usseau	Poitiers Cep
Beaumont St Cyr	Ligugé	Poitiers Gibauderie
Biard	Loudun	Rouillé
Blanzay	Lusignan	Sèvres Anxaumont
Boivre	Mignaloux Beauvoir	Sillars
Brion St Secondin	Migné Auxances	Sommières St Romain
Buxerolles	Montamisé	St Benoît
Ceaux la Roche	Montmorillon	St Léger de Montbrillais
Cernay St Genest	Naintré	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Nieuil l'Espoir	St Saviol
Chatain	Nouaillé Maupertuis	Stade Poitevin
Château Larcher	Oyré Dangé	Usson l'Isle
Châtelleraut SO	Ozon	Valence en Poitou – Couhé
Chauvigny	Payroux Charroux Mauprévoir	Verrières
Civaux	Pleumartin La Roche Posay	Vouneuil Béruges
		Vouneuil sur Vienne



DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23702011 : Thuré Besse (1) – Loudun (1) en poule A du 06/03/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Frédéric OUVRARD (07/03/22 à 08h38) donnant les informations du match (les blessures, les remplacements, les avertissements, le nom du Délégué et le score)

Courriel du club de Thuré Besse (08/03/22 à 06h22) signalant un problème de tablette survenu lors de l'envoi de la FMI.

La Commission a reçu les informations de la part des clubs de Loudun (13/03/22 à 12h19) et Thuré Besse (15/03/22 à 19h36)

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23702013 : Avanton (1) – Loudun (1) en poule A du 13/03/22

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Avanton (1) d'un joueur (licence n° 1182420735) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Avanton lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 30 mars 2022**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23702018 : Montamisé (1) - Neuville (3) en poule A du 13/03/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Montamisé (14/03/22 à 09h42)

Réserve du club de Montamisé pour le motif suivant : réserve sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Neuville de Poitou au motif que plus de 3 joueurs sont susceptibles d'avoir participé à plus de 7 matchs avec une équipe supérieure.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant l'article 26.C.2.b des RG de la LFNA :

De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Considérant que le championnat de Départemental 2 jouait le 13/03/22 la journée 16 et que cette journée n'est pas dans les 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental.

Considérant que l'équipe de Neuville (3) n'est pas en infraction avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation ne seront pas perçus.

Dossier classé.

Match n° 23701896 : Mignaloux Beauvoir (2) – Fontaine le Comte (2) en poule B du 13/03/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie (joueurs) sur 7 jours glissants) dans le club de Fontaine le Comte, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 17/04/22.

**DEPARTEMENTAL 3****Match n° 23758748 : Payroux Charroux Mauprévoir (1) – Stade Poitevin (3) en poule C du 12/03/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Payroux Charroux Mauprévoir (13/03/22 à 10h04)
Réserve non portée sur la feuille de match et donc transformée en réclamation.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club du Stade Poitevin (copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 30 mars 2022**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 4**Match n° 23702277 : Poitiers 3 cités (3) – Ozon (2) en poule B du 13/03/22**

Feuille de match papier reçue.

Rapport FMI et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Patrick GALLOT sur la non-utilisation de la feuille de match informatisée.

Courriel du club de Poitiers 3 cités (15/03/22 à 19h04) signalant un problème d'identité de joueur.

La Commission convoque **le mercredi 30 mars 2022 à 19h** :

- M. GALLOT Patrick, arbitre officiel de la rencontre

Pour le club de Poitiers 3 cités

- M. ABID ALI Saad, Président du club

- M. NGADOU YIMGA Gabriel Ange, Vice-Président du club et capitaine de l'équipe

- M. FAURIE Franck, arbitre assistant

Pour le club d'Ozon

- M. KANDILA Aissa, Président du club

- M. NAIM Mostafa, arbitre assistant

- M. BELLIFA Abderrahmane, joueur n° 3

Dossier en instance.

Match n° 23702403 : Poitiers Portugais (1) – Sèvres Anxaumont (2) en poule C du 06/03/22

Envoi tardif de la Feuille de match Informatisée.

Courriel du club de Sèvres Anxaumont (10/03/22 à 12h25) signalant une erreur dans la saisie du score.
Confirmation du club de Poitiers Portugais (13/03/22 à 16h37) à savoir 1 à 3 en faveur de Sèvres Anxaumont (2)

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23702404 : Bonnes (1) – Lavoux-Liniers (1) en poule C du 06/03/22

Feuille de match papier reçue.

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Éric EPO IBEL (11/03/22 à 17h28) et du club de Bonnes (11/03/22 à 17h24) donnant les explications de la non-utilisation de la FMI.

Dossier classé.

Match n° 23702414 : Buxerolles (3) – Nalliers (1) en poule C du 13/03/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Eric FRECHIN (13/03/22 à 22h55) signalant que la tablette n'a pas voulu fonctionner à l'inscription des faits du match et qu'une feuille de match papier et un rapport FMI avaient été établis.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23702544 : Adriers / Le Vigeant (1) – St Maurice Gençay (1) en poule D du 12/03/22

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

**Match n° 23702545 : Verrières (2) – Chatain (1) en poule D du 12/03/22**

Réserve technique inscrite sur la feuille de match informatisée.

Courriel de confirmation de réserve technique du club de Verrières (14/03/22 à 07h45)

Dossier transmis à la Commission de District d'Arbitrage.

Dossier en instance.

Match n° 23702546 : Valence en Poitou OC (2) – ACG Foot Sut 86 (3) en poule D du 13/03/22**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) d'un joueur (licence n° 2544287687) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'ACG Foot Sud 86 lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 30 mars 2022**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 5**Match n° 23757919 : Beuxes (1) – Vouzailles (1) en poule A du 27/03/22**

Demande du club de Vouzailles (courriel du 15/03/22 à 06h32) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758043 : Avanton (2) – Availles en Châtelleraut (3) en poule B du 13/03/22

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (11/03/22 à 20h07) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait d'Availles en Châtelleraut (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'Availles en Châtelleraut.

Match n° 23758045 : Les Roches La Villedieu (1) – Lavoux Liniers (2) en poule B du 13/03/22

Courriel du club de Lavoux-Liniers (13/03/22 à 13h03) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Lavoux-Liniers (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Lavoux -Liniers

Match n° 23758446 : Valence en Poitou Couhé (1) – Blanzay (1) en poule E du 27/03/22

Demande du club de Valence en Poitou Couhé (courriel du 13/03/22 à 18h26) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758450 : Vernon (1) - Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 03/04/22

Demande du club de Valence en Poitou Couhé (courriel du 13/03/22 à 18h26) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758457 : Valence en Poitou Couhé (1) – Usson L'Isle (2) en poule E du 10/04/22

Demande du club de Valence en Poitou Couhé (courriel du 13/03/22 à 18h26) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758309 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) – Nouaillé (4) en poule D du 13/03/22

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

**Match n° 23758430 : Sommières St Romain (2) – Poitiers Beaulieu FC (1) en poule E du 06/03/22**

Courriel du club de Sommières St Romain (07/03/22 à 10h22) signalant un problème au moment de la clôture de la feuille de match informatisée.

La Commission a reçu les informations de la part du club de Sommières St Romain (14/03/22 à 12h22)

La Commission demande au club de Poitiers Beaulieu FC à recevoir avant le **mercredi 23 mars 2022** dernier délai, sous peine d'amende et de match perdu par pénalité :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Les noms des arbitres et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23758438 : Bouresse (1) - Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 13/03/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Pascal MOREAU (13/03/22 à 19h19) signalant un problème de tablette avant sa signature et donnant le score du match, les avertissements, les remplacements, et les blessures.

Courriel du club de Valence en Poitou Couhé (14/03/22 à 15h13) fournissant les renseignements nécessaires à l'établissement de la feuille de match.

La Commission demande au club de Bouresse à recevoir avant le **mercredi 23 mars 2022** :

- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de son arbitre assistant.

Dossier en instance.

Match n° 23758572 : Poitiers Asac (2) – Sèvres Anxaumont (3) en poule F du 13/03/22

Courriel du club de Sèvres Anxaumont (12/03/22 à 16h46) signalant le forfait de son équipe 1^{er} forfait de Sèvres Anxaumont (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Sèvres Anxaumont

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2
--

Match n° 23801422 : Vicq sur Gartempe (1) – Poitiers Gibauderie (1) du 06/03/22

Courriels de l'arbitre de la rencontre M. Loïc EPAIN (06/03/22 à 17h04) et du club de Vicq sur Gartempe (06/03/22 à 21h31) signalant une erreur de saisie du résultat à savoir 3 à 0 en faveur de Vicq sur Gartempe (1).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

La Commission prend note de la présence de PASS vaccinaux non valides.

Les joueuses en question ont été retirées de la feuille de match

Dossier classé.



U17 / U18

Match n° 24308327 : Poitiers Asac (2) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 05/03/22

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 25 du 09/03/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 9603050492) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Asac a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline (PV du 18/11/21) pour deux (2) matchs de suspension à compter du 14/11/21 et que l'équipe de Poitiers Asac (2) U17 / U18 évoluant en Départemental 2 poule A n'a effectivement joué qu'un match depuis le 14/11/21 (le 05/02/22).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de Poitiers Asac (2) pour en donner le gain à l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) avec 4 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers Asac.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour suite à donner.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 24288740 : Stade Poitevin (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1) en poule A du 12/03/22

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

Match n° 24288742 : Bressuire (1) – Niort St Florent (1) en poule A du 12/03/22

Courriel du club de Niort St Florent (15/03/22 à 18h45)

La Commission refuse les reports de match.

1^{er} forfait de Niort St Florent (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Niort St Florent.

Match n° 24288772 : Parthenay Viennay (1) – Montmorillon (1) en poule B du 12/03/22

Feuille de match reçue.

Match n° 24288803 : GJ 3 Vallées 86 (1) – Châtelleraut SO (1) en poule C du 12/03/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus

Match n° 24302605 : Loudun / ASM / Nord Vienne (1) – Loudun / ASM / Nord Vienne (2) en poule E du 12/03/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 24274975 : Ingrandes / Antoigné (3) – Colombiers (2) en poule B du 13/03/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24274976 : Espoir (1) – Vellèches (1) en poule B du 13/03/22

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

Match n° 24275006 : Savigny l'Evescault (2) – St Savin St Germain (3) en poule C du 13/03/22

Courriel du club de Savigny l'Evescault (13/03/22 à 11h11) signalant le forfait de son équipe

5^{ème} forfait de Savigny l'Evescault (2) (sans déplacement de St Savin St Germain (3))

Amende de 15€ au club de Savigny l'Evescault



Match n° 24275035 : Brion St Secondin (4) – St Saviol (2) en poule D du 13/03/22

Courriel du club de Brion St Secondin (12/03/22 à 10h03) signalant le forfait de son équipe
3^{ème} forfait de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de St Saviol (2))
Amende de 15€ au club de Brion St Secondin

Match n° 24275036 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – Verrières (3) en poule D du 13/03/22

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (12/03/22 à 16h34) signalant le forfait de son équipe
4^{ème} forfait de Payroux Charroux Mauprévoir (3) (sans déplacement de Verrières (3))
Amende de 15€ au club de Payroux Charroux Mauprévoir

Match n° 24275066 : Vouneuil Béruges (4) – Smarves Iteuil (3) en poule E du 13/03/22

Courriel du club de Vouneuil Béruges (11/03/22 à 10h24) signalant le forfait de son équipe
5^{ème} forfait de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement de Smarves-Iteuil (3))
Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 11/03/22 à 10h24), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

CHALLENGE du POITOU à 11

CHALLENGE DU POITOU : 1/4 de FINALE le 10/04/22					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	LE TALLUD (1)	D3A	VRERE ST LEGER (1)	D3A	A
2	STE EANNE (1)	D2	CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	D3B	B
3	LUSIGNAN (1)	D2	GATINAISE (1)	D3A	C
4	VICQ SUR GARTEMPE (1)	D2	STADE POITEVIN (1)	D2	D

CHALLENGE DU POITOU : 1/2 FINALES le 22/05/22					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
5	Vainqueur match A		Vainqueur match D		X
6	Vainqueur match B		Vainqueur match C		Y

CHALLENGE DU POITOU à 11 : FINALE le 04/06/22 à Vasles					
7	Vainqueur match X		Vainqueur match Y		

Cas particulier : le match sera automatiquement inversé si le club tiré au sort en second s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour.



FESTIVAL FOOT U13 F

Tour préliminaire à jouer le 19 mars 2022

POULE A	POULE B	POULE C
CHÂTELLERAULT SO (1)	GJ 3 VALLEES 86 (1)	LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (1)
JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)	MONTMORILLON (1)	LUSIGNAN (1)
LOUDUN / ASM / NORD VIENNE (1)	POITIERS 3CIT (1)	MIGNE / NEUVILLE (1)
POITIERS STADE FC (1)		POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)

Les plateaux se joueront à : Poule A : à Chasseneuil (terrain annexe)
 Poule B : à Mazerolles
 Poule C : à Lusignan

Les 3 premières équipes des poules de 4 et les 2 premières équipes de la poule de 3 seront qualifiées pour la finale du samedi 02 avril 2022 à Neuville de Poitou.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23701894 : Sèvres Anxaumont (1) - Montmorillon (3) en Départemental 2 poule B du 13/03/22.
- Match n° 23702545 : Verrières (2) - Chatain (1) en Départemental 4 poule D du 12/03/22.
- Match n° 23758042 : Thuré Besse (2) - Montamisé (3) en Départemental 5 poule B du 13/03/22.

DIVERS

Courriels des clubs d'Antran, Fontaine le Comte, La Chapelle Viviers, La Pallu, Les Roches La Villedieu, Ligugé, Migné Auxances, Poitiers Asac, Thuré Besse :
 Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Buxerolles :
 Pris note du résultat.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 06/03/22

Match n° 23702403 : Poitiers Portugais (1) – Sèvres Anxaumont (2) en Départemental 4 poule C le 09/03/22 à 19h30

Rencontre du 13/03/22

Match n° 23702150 : Cernay St Genest (2) – Quinçay (1) en Départemental 4 poule A le 15/03/22 à 09h47

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 23 mars 2022 à 14h, sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion restreinte du jeudi 17 Mars 2022
Procès-verbal n° 15

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU,
M. Jean-Paul PINTAULT

Approbation du PV n° 14 sans modification

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

▪ **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

**U17/U18****Match n°24308286 : Montmorillon (2) – Chasseneuil-St Georges (1) en Départemental 2 poule B du 12/03/22**

Courriel du club de Chasseneuil-St Georges signalant une inversion lors de la saisie du résultat, confirmée par l'arbitre de la rencontre. La feuille de match a été rectifiée.
La Commission demande la plus grande vigilance aux clubs lors de la signature d'après-match sur la FMI.

Dossier Classé

Forfait**Match n°24308284 : Montamisé/Sèvres (2) – St Benoit (1) en Départemental 2 poule B du 12/03/22**

1^{er} forfait de l'équipe de Montamisé/Sèvres (2) (sans déplacement de St Benoit (1))
Amende de 10€ au club de Montamisé

Feuille de Match Informatisée**Match n°24308240 : Ozon (1) – Mignaloux/Nieuil l'Espoir/Les Roches la Villedieu (1) en Départemental 1 du 12/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application

Dossier classé

Match n°24308329 : Montamisé/Sèvres (1) – Poitiers ASAC (2) en Départemental 2 poule A du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé

Match n°24308331 : Loudun/ASM (1) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application

La Commission rappelle au GJ Avenir 86 de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre et au club de Loudun de récupérer les données le matin du match.

Dossier classé

Match n°24308333 : Vicq/St Savin (1) – Vouneuil Béruges/Asptt (1) en Départemental 2 poule A du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application

Dossier classé

Match n°24308285 : Poitiers 3 Cités/CEP (1) - Valence en Poitou/Vivonne (1) en Départemental 2 poule B du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis (annotation au verso de la feuille de match)

Dysfonctionnement de l'application

La Commission rappelle au club de Valence en Poitou OC de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre et au club de Poitiers 3 Cités de récupérer les données le matin du match.

Dossier classé



U15

Feuille de Match Informatisée**Match n°24308501 : Jaunay-Marigny (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en Départemental 1 du 05/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue avec la composition de Jaunay-Marigny (1). Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Courriels de l'arbitre de la rencontre, M. BEN SAID Hassan et du GJ VVM Chauvigny indiquant les éléments demandés.

Feuille de match constituée par la commission

Dossier classé.

Match n°24308502 : GJ Avenir 86 (1) – GJ Foot Sud 86 (1) en Départemental 1 du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Aucune préparation ni transmission effectuée par le GJ Foot Sud 86.

1^{er} avertissement au GJ Foot Sud 86.

Dossier classé.

Match n°24308504 : GJ VVM Chauvigny (1) – Sèvres/Montamisé (1) en Départemental 1 du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

Dossier classé.

Match n°24308506 : Migné Auxances (1) – Jaunay-Marigny (1) en Départemental 1 du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance.

Match n°24308602 : Mirebeau/L'Envigne (1) – ASM/Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (1) en Départemental 2 poule A du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance.

Match n°24308628 : Migné-Auxances (2) – Poitiers 3 Cités (1) en Départemental 2 poule B du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance.

Match n°24308629 : Boivre/GJ Val de Vonne/Vasléenne (1) – Cissé (1) en Départemental 2 poule B du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance.

**U13****Match n° 24325735 : Poitiers 3 Cités (2) – Quinçay (1) en Départemental 3 poule C du 05/03/22**

Courriels des clubs de Poitiers 3 Cités et de Quinçay. Pris note.

Forfait**Match n°24325680 : GJ Avenir 86 (2) – Châtelleraut SO (4) en Départemental 3 poule A du 12/03/22**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement de Châtelleraut SO (4))
Amende de 10€ au GJ Avenir 86.

Match n°24325770 : Vouneuil Béruges (1) – La Pallu/Cernay-St Genest (2) en Départemental 3 poule D du 12/03/22

Courriel du club de La Pallu signalant le forfait général de l'équipe La Pallu/Cernay-St Genest (2)
Les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier
Amende de 20€ (2x10€) au club de La Pallu.

Feuille de Match Informatisée**Match n°24325674 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/ASM (2) – Antoigné/Thuré/Cenon/Ingrandes (1) en Départemental 3 poule A du 05/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par le club d'Antoigné.

Erreur d'utilisation de la tablette.

La Commission demande aux deux clubs de transmettre **avant le jeudi 24 mars 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants

Dossier en instance.

Match n°24325467 : Sèvres/Montamisé (1) – Poitiers ASAC (1) en Départemental 1 du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance.

Match n° 24325512 : Châtelleraut SO (3) – Beaumont (1) en Départemental 2 poule A du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance.

Match n°24325679 : Ozon (1) – Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/ASM (2) en Départemental 3 poule A du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

Dossier classé



Match n°24325739 : Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (2) – Neuville (2) en Départemental 3 poule C du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

La Commission rappelle au club de Vouillé de bien veiller à récupérer les données le matin du match.

Dossier classé

Match n°24325740 : Cissé (1) – Biard (1) en Départemental 3 poule C du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance

Match n°24325742 : Poitiers ASAC (3) – Poitiers 3 Cités (2) en Départemental 3 poule C du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance

Match n°24325767 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Fontaine le Comte/Ligugé/Smarves Iteuil (4) en Départemental 3 poule D du 12/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 24 mars 2022

Dossier en instance

Match n°24325768 : St Benoit (2) – Poitiers ASAC (2) en Départemental 3 poule D du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

La Commission rappelle au club de St Benoît de bien veiller à récupérer les données le matin du match.

Dossier classé

Match n°24325824 : Sèvres/Montamisé (2) – Nouaillé/Les Roches La Villedieu (2) en Départemental 3 poule F du 12/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

La Commission rappelle au club de Sèvres Anxaumont de bien veiller à récupérer les données le matin du match.

Dossier classé

U11

Rappel : la commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux

Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci d'utiliser la version qui est sur le site du district et de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. **L'envoi par mail ne sera pas pris en considération**

Poule H – plateau 2 du 05/02/22

Mail de Poitiers 3 Cités signalant que le plateau n'a pas eu lieu.

La commission annule les rencontres et enregistre match perdu à toutes les équipes avec 0 point et 0 but

**Poule I – plateau 1 du 05/02/22 à Neuville**

Rappel : Feuille de match non reçue à ce jour.

La commission demande aux clubs de Dissay, Neuville, Asm et Vouillé si le plateau a bien eu lieu.

Si oui merci de nous donner les résultats et vos compositions.

Poule C – plateau 2 du 12/03/22 à Jaunay-Marigny

Feuille de résultats reçue sans la feuille de licences.

La Commission demande au club de Jaunay-Marigny de lui transmettre le document pour le jeudi 24 mars 2022

Poule H – plateau 2 du 12/03/22 à Poitiers 3 cités

Feuille de match reçue avec deux scores manquants : Vivonne (1) – Poitiers 3 Cités (2) et Biard (1) – Poitiers 3 Cités (2)

La Commission demande aux clubs concernés de lui transmettre pour le jeudi 24 mars 2022 les résultats de ces deux rencontres.

Dossier en instance

Poule K – plateau 1 du 12/03/22 à Poitiers Beaulieu FC

Feuille de match reçue sans résultat

La Commission demande aux clubs de lui transmettre pour le jeudi 24 mars 2022 les scores de ces rencontres.

Dossier en instance

Forfait**Rencontres du 05/02/22****Poule G – plateau 2****Poule M – plateau 2**

Forfait des équipes de St Maurice Gençay/Fleuré (2) et (3) en raison de cas COVID.

Compte-tenu de la justification d'au moins un cas Covid avéré, la Commission décide de ne pas amender le club de St Maurice Gençay.

Rencontres du 12/03/22**Poule C – plateau 2**

1^{er} forfait de l'équipe d'Ozon (1). Amende de 10€ au club d'Ozon.

Poule E – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Buxerolles (1). Amende de 10€ au club de Buxerolles

Poule E – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de L'Envigne (1). Amende de 10€ au club de L'Envigne

Poule H – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Val de Vonne (2). Amende de 10€ au club de GJ Val de Vonne

Poule I – plateau 1

1^{er} forfait de ASM (2). Amende de 10€ au club de l'ASM

Poule J – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Loudun/Sammarçolles (2). Amende de 10€ au club de Loudun

Poule L – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Vicq/St Savin (1). Amende de 10€ au club de Vicq sur Gartempe.

**U7-U9****Feuilles de compte rendu et licences clubs non reçues****Plateaux du 05/03/22**

Secteur 1 plateau de Sammarçolles
Secteur 8 plateaux de St Martin la Rivière et de l'Isle Jourdain

Plateaux du 12/03/22

Secteur 1 plateau de Loudun
Secteur 5 plateau de Biard
Secteur 8 plateau à L'Isle Jourdain

Plateaux non programmés :

- le 05/03/22 sur les secteurs 5 et 6
- le 12/03/22 sur le secteur 7

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission décide d'annuler l'amende ci-dessous :

Rencontres du 05/02/22

U11 - Poule H - J2 - plateau 2 : Poitiers 3 Cités (les 3 autres équipes prévues ne se sont pas déplacées)

Amende de 12€

Rencontres du 12/03/22

- Match n°24308506 : Migné Auxances (1) – Jaunay-Marigny (1) en U15 Départemental 1
- Match n°24308628 : Migné-Auxances (2) – Poitiers 3 Cités (1) en U15 Départemental 2 poule B
- Match n° 24325512 : Châtelleraut SO (3) – Beaumont (1) en U13 Départemental 2 poule A
- Match n°24325767 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Fontaine le Comte/Ligugé/Smarves Iteuil (4) en U13 Départemental 3 poule D
- U11 – Poule F – plateau 1 : Châtelleraut SO
- U11 – Poule G – plateau 2 : Valdivienne

LICENCES MANQUANTES

U11 Poule G - plateau 1 : Adriers/Usson-L'Isle (1) (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

U11 Poule H – plateau 2 : Poitiers 3 Cités (2) (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

**Prochaine réunion, jeudi 24 mars 2022, sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAUT**



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Réunion par visioconférence du jeudi 25 Janvier 2022
Procès-verbal n° 3

Président : M. Sébastien AUBINEAU

Présents : Mme Karine GAVOIS, M. Juba ASMA, Bruno DUPUIS, Florent FAVARD, Jean-Yves KAES, Jordan MORISSON, Séverin RAGER, Patrick RIVIERE, Sébastien THIMON

Excusés : Mme Cinthia ALVARADO ROMERO, M. Saad ABID ALI, Faïz AGANAYE, Leo BEULET, Eddy BRANSWYK, Christian DELCEL, Jacques DION, Fabrice DUGAST, Christopher DUPUIS,

Le président de la CDPA présente ses vœux pour la nouvelle année à l'ensemble des membres de la CDPA.

Approbation du PV n°2 de la réunion de CDPA du 18 novembre.

FORMATION INITIALE ACCELEREE

Depuis la dernière réunion de la CDPA, un candidat a été formé.

Le stage du 07 au 09 janvier prévu à POITIERS a dû être reporté en raison de la crise sanitaire. Ce stage est reporté du 18 au 20 février.

Un suivi va être réalisé afin de s'assurer que les stagiaires qui n'ont pas pu passer la FIA de janvier puissent être présents pour celle de février.

La prochaine session d'examen aura lieu le 5 mars (examen terminal théorique + formation FMI), et le 12 mars aura lieu une formation administrative sur l'exclusion temporaire, le rapport disciplinaire et les consignes administratives (Portail des Officiels). Des convocations seront adressées aux personnes concernées le moment venu.

FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS

Retour sur la cession de formation des accompagnateurs. Patrick Rivière met en avant la qualité des échanges et l'implication de l'ensemble des accompagnateurs présents.

VISITE DES CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

Il y a 26 clubs en infractions (Cf PV de la Commission du statut de l'arbitrage).

Départemental 1

CHÂTEAU-LARCHER
OZON
SMARVES-ITEUIL
LUSIGNAN

2^{ème} année
1^{ère} année
1^{ère} année
1^{ère} année

Départemental 2

BOIVRE
MONTAMISÉ
NORD VIENNE

1^{ère} année
1^{ère} année
1^{ère} année

**Départemental 3**

ASM	1 ^{ère} année
CENON S/VIENNE	1 ^{ère} année
CIVAUX	1 ^{ère} année
COUSSAY LES BOIS	1 ^{ère} année
POITIERS BAROC	1 ^{ère} année
MIREBEAU	1 ^{ère} année

Départemental 4

ADRIERS	1 ^{ère} année
BONNES	3 ^{ème} année
BONNEUIL-MATOURS	1 ^{ère} année
CEAUX LA ROCHE	3 ^{ème} année
CISSÉ	1 ^{ère} année
COUSSAY	1 ^{ère} année
LATILLÉ	2 ^{ème} année
L'ESPINASSE CHAUVIGNY	1 ^{ère} année
NALLIERS	2 ^{ème} année
ES POITIERS BEAULIEU	2 ^{ème} année
POITIERS PORTUGAIS	1 ^{ère} année
ST SAVIOL	1 ^{ère} année
ST CHRISTOPHE	2 ^{ème} année

Les clubs qui sont en infraction depuis plusieurs années (2/3 ans) seront vus en priorité. Une révision du support de présentation est en cours afin d'aller visiter ces clubs le plus rapidement possible par les binômes qui ont été établis.

**MISE EN PLACE DES REFERENTS ARBITRES DANS LES CLUBS
DE LIGUE ET 1ERE DIVISION**

La formation du 18 décembre pour les référents arbitres s'est bien déroulée. Il y a des référents dans les clubs qui n'ont pas encore été formés. D'autres formations auront lieu afin que ces personnes puissent bénéficier de cette formation.

Les candidats ci-après étaient présents :

National 3

Patrick	RIVIERE	Chauvigny
Sébastien	AUBINEAU	Stade Poitevin Football Club

Régional 1

Ludovic	AUGER	Montmorillon
---------	-------	--------------

Régional 2

Jean-Yves	KAES	Beaumont Saint Cyr
Stéphane	ARDILLON	Mignaloux-Beauvoir
Laurent	RAPEAU	Migné-Auxances
Joël	FRUCHON	Naintré

Régional 3

Pascal	MOREAU	Fontaine le Comte
Jean-Pierre	LECOMTE	Nouaillé
Loïc	EPAIN	Vicq sur Gartempe

Départemental 1

Florent	FAVARD	Château-Larcher
Jonathan	MONNEREAU	Fleuré
Cyril	DUBREUIL	L'Envigne



Mounir BOUSBA
Christopher DUPUIS
Romain OLIVET

Ozon
Rouillé
Usson/Isle

Reste à former des référents pour les clubs de :

National 3

/
Isabelle TOURRAIS

SO Châtelleraut
Neuville

Régional 1

Buxerolles

Régional 2

/
Mathieu DOUSSELAIN

Ligugé
Saint Savin Saint Germain

Régional 3

Jacky BLONDEL

Antran
Châtelleraut Portugais
Nieul l'Espoir
Saint Benoit

Départemental 1

/
Laurent ESTRADE
Philip RENOUX
/
Charles POUZET
Rachid LAGHZAoui

Chasseneuil/Saint Georges
Lusignan
Oyré/Dangé
Poitiers 3 cités
Smarves/Iteuil
Verrières

Une affiche va être réalisée pour qu'elle soit apposée dans les clubs house des clubs afin de faire connaître la fonction du référent arbitre et rappeler l'essentiel des missions.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

CALENDRIER DE LA CDPA

La séance bilan et remise des écussons arbitres officiels de District pour les arbitres stagiaires se déroulera le 21 mai. La prochaine CDPA aura lieu le 07 avril à 18h30.

Prochaine CDPA sur convocation

**Le Président,
Sébastien Aubineau**

**Le Secrétaire,
Jordan MORISSON**



DOCUMENTS DIVERS

CONVOCAION DETECTION U13 GARÇONS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCAION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, et suite aux rassemblements organisés en Février et Mars derniers, les Responsables des Pôles Espoirs de Talence et de Châteauroux, les Conseillers Techniques PPF 86 et 79 organisent un rassemblement réservé à des jeunes joueurs nés en 2008.

Ce rassemblement est organisé avec un double objectif :

- Détecter des profils de joueurs pour une éventuelle entrée en structure Fédérale « Pôle Espoirs » dès la rentrée scolaire prochaine 2022/2023.
- Permettre d'avoir une lisibilité plus accrue de cette génération 2009 pour les futures détections la saison prochaine.

TRES IMPORTANT !!!

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur (terrain synthétique)
- d'une gourde
- d'un ballon (taille 4)

Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :

- PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la structure sportive
- Gel Hydro alcoolique à disposition pour chaque participant

L'encadrement du rassemblement sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF-Formation – LFNA/District 86
- Christophe GRIMPRET, Conseiller Technique PPF-Formation – LFNA/District 79
- Benoît MICHELENA, Responsable du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Gérard ROLLAND, Adjoint du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Mickaël NICOLO, Responsable Gardien de But du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Laurent CADU, Responsable du Pôle Espoir Fédéral de Châteauroux/L.Centre Val de Loire





MERCREDI 23 MARS 2022
de 13h45 à 16h30
à PARTHENAY
Parc des Sports « L'Enjeu »
(terrain synthétique - 1, rue du Petit Sanitat - 79200 Parthenay)

Liste des 17 joueurs (8 clubs) convoqués pour ce stage :

- BUXEROLLES : EL HADDAD Mehdy
- CHÂTELLERAULT S.O.C : BAZILE OCTUVON Kylian, BOURAS Yliès, BOUZEKRI Oualid, SOLTANI Adam, KACZOR Hugo
- G.J.V.V.M CHAUVIGNY : METAYE Lucas, TALLEUX Noa
- JAUNAY-MARIGNY : MANNIE Jules
- MONTMORILLON : **MARTIN TELLIER Titouan**
- NEUVILLE : **DESNOYER Ewan**, NOEL Matthieu
- STADE POITEVIN F.C : CHAHER El Kadir, CLOCHARD AMBLARD Nolan, PROUST Emile, FAYOL Dylan
- VOUILLE : NOIREAU Valentin

En gras et italique, les Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)




ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHAUVIGNY



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une première session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La première session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Chauvigny**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 –Chauvigny

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 QUINÇAY**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Quinçay**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 – Quinçay

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHÂTELLERAULT**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Châtellerault**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Châtellerault

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 POITIERS**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Au District de la Vienne de Football
1, rue François Prat
86000 Poitiers**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Poitiers

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR VALLEE DU CLAIN**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Secteur Vallée du Clain**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 – Secteur Vallée du Clain

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club